



Le 23 décembre 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
 Complexe Desjardins
 Tour Est, 12^e étage
 C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
 Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0550

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 21 novembre et indiquant :

« J'aimerais obtenir les documents avec les noms des fournisseurs chinois des projets d'Hydro-Québec ces trois dernières années avec les montants accordés ventilés par projet et accordés aux firmes en question.

Je souhaite aussi obtenir les études, notes, rapports et autres produits à l'interne ou à l'externe, sur les divers risques de tous les types liés à l'approvisionnement chinois. »

(Transcription intégrale)

Relativement au premier volet de votre demande, vous trouverez ci-dessous la liste de nos fournisseurs de 2023, 2024 et 2025 ayant à nos systèmes une adresse de facturation située en Chine.

Fournisseurs
Changzhou Liyuan New Energy Technology Co Ltd
FS.com Limited
Gfuve Electronics Co, Ltd
Ningbo Trugend Precision Technology Co, Ltd
PCBWAY.com Limited (HK Weiku Technology Co Limited)
Union Chemical Ind Co., Ltd
Wopson International

Il est à noter que 86% des fournisseurs de cette liste ont approvisionné Hydro-Québec en achats de moins de 2 000 \$ pour la période totale visée.

Pour les autres volets de votre demande, les documents ne sont pas accessibles, car ils sont formés en substance de renseignements de nature commerciale appartenant à Hydro-Québec, de même que des analyses, des avis et des recommandations que nous traitons de manière confidentielle et dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter atteinte aux intérêts économiques de notre organisme. De plus, la divulgation de certains renseignements aurait pour effet de porter atteinte à la sécurité de nos processus ou d'en réduire l'efficacité, nous devons donc vous en refuser l'accès. Nous invoquons à ces égards les articles 14, 21, 22, 27, 28, 28.1, 29, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.